



Femmes : pour nos retraites, imposons d'autres choix

Si une réforme de retraites est indispensable pour garantir notre régime par répartition, celle proposée par le gouvernement Raffarin est inacceptable. Elle constitue, pour l'ensemble des citoyennes et des salarié-e-s du public comme du privé un véritable recul quant à la prise en compte des individus dans notre société. Les femmes seront encore plus touchées.

Le projet de loi vise à imposer des économies sur les droits à retraite poursuivant la logique des mesures Balladur, d'où une baisse moyenne à terme de 30 % des pensions. Il fragilise notre système par répartition en particulier tous les éléments de solidarité. Il ne donne aucune garantie quant à sa pérennité !

L'allongement de l'espérance de vie deviendrait un handicap plutôt qu'une avancée sociale.

C'est particulièrement vrai pour les femmes

Déjà pénalisées durant leur vie professionnelle, que ce soit, pour un grand nombre d'entre elles, sur leur niveau de salaire, inférieur à celui des hommes, leur déroulement de carrière, les promotions, le refus de leur confier des postes à responsabilité,

Le droit à la retraite à 60 ans, à taux plein leur devient encore moins accessible... et à taux plein, illusoire !

Temps partiel, précarité, chômage, éducation des enfants, études, formations, etc. autant de périodes qui ne compteront pas, ou que partiellement, dans le calcul du nombre d'annuités. S'y ajouteraient :

- L'allongement de la durée de cotisation

40 annuités pour tous en 2008			
41	«	«	en 2012
42	«	«	en 2020

Au-delà de 2020, de nouveaux allongements sont envisagés. Pour les femmes fonctionnaires :

- la suppression de la bonification pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2004 ce qui impute d'autant le montant de la pension.

Si des possibilités de validation de périodes de congés parentaux sont introduites, elles sont conditionnées à l'arrêt de l'activité professionnelle.

- Pour les femmes du privé, les majorations d'annuités sont maintenues mais ne seront pas ou partiellement retenues, ce qui les exclut d'un certain nombre de droits.

Le niveau des retraites serait baissé

Aux effets conjugués, ou non, des bas salaires, des carrières incomplètes, on peut y ajouter, entre autres :

- la mise en place d'une décote de 5 % par année manquante dans le public ;
- la réduction des valeurs d'annuités pour le public qui passe de 2 % à 1,875 % ;
- la « revalorisation » des retraites en fonction des prix (mesures Balladur de 1993 dans le privé) et étendues au public ;
- le calcul des retraites sur 25 ans de salaire dans le privé ;
- le calcul de la pension sur 160 trimestres au lieu de 150, ce qui fait une perte d'environ 6,25 %.

La Cgt propose de développer la solidarité entre les générations

Autour de principes communs aux salarié-e-s du privé et du public

- l'accès de tous, dès l'âge de 60 ans à une retraite représentant au moins 75 % du revenu d'activité et 100 % pour les salarié-e-s au niveau du Smic ;
- le relèvement des minima de pensions et l'indexation des retraites, sur l'évolution du salaire moyen (+ 23 % depuis 1994) et non sur celle des prix (+ 13,5 % depuis 1994). Ce lien salaires / retraites est une clé de voûte de la solidarité ;
- le droit de faire liquider sa retraite avec le plein des droits à 55 ans ou avant l'âge de 60 ans pour les salarié-e-s exerçant des métiers pénibles ou astreignants ou ayant commencé à travailler très jeunes ;
- la validation en année pleine des temps partiels dans tous les régimes, ainsi que des périodes de formation - études supérieures et apprentissage - et de recherche d'un premier emploi à partir de l'âge de dix-huit ans, en plus des périodes de chômage, de maladie, d'invalidité, de service civil ou militaire, de maternité ou de congé parental ;
- le maintien des bonifications pour enfants ;
- la pension de réversion doit être portée à 75 % du montant de la retraite du conjoint décédé, sans condition d'âge, ni de ressources.

Pour financer ces droits, il faut accroître les ressources des régimes de retraite

La Cgt estime nécessaire une politique de plein emploi, de salaires décents, une réforme du financement notamment de la contribution des entreprises et une taxation des revenus financiers.

Toutes et tous à la manifestation du 25 mai 2003.

**Quel plus beau cadeau pour la fête des mères
que d'agir tous ensemble pour une retraite
solidaire.**

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Je souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 6-4, 263 rue de Paris -
93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, e-mail : orga@cgt.fr.

VOTRE FORCE POUR L'AVENIR